

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration****Séance du 5 novembre 2024**

Délibération
n° 162-2024
Point 4.2.2

Point 4.2.2 de l'ordre du jour**[Schéma directeur des ressources humaines] Référentiel d'activités BIATPSS : propositions d'évolutions - Direction des ressources humaines****EXPOSE DES MOTIFS :**

Par délibération du Conseil d'administration en date du 19 décembre 2023, prise dans le cadre du Schéma directeur des ressources humaines de l'Université de Strasbourg, a été institué un référentiel d'activités des personnels BIATPSS.

Au terme de la première campagne, lancée de manière décalée en janvier 2024, un bilan a pu être dressé.

Ce bilan, menant à un retour d'expérience sur les propositions formulées, conduit à proposer une évolution de la liste des activités comprises dans le référentiel initialement déployé. Ainsi, aux 17 activités résultant de la délibération du 19 décembre 2023, afin de permettre une meilleure visibilité sur la nature des activités exercées, et à effet de la campagne 2024-2025 qui sera prochainement lancée, est-il proposé de procéder aux ajustements suivants :

1. Réorganisation des activités « Référent qualité » et « Référent Service public + » en ménageant une activité générique « Référent qualité » et quatre sous-activités : « Référent Amélioration Continue » / « Animateur qualité Cortecs » / « Référent Service public + » / « Auditeur qualité interne ».
2. Ajout de l'activité « Référent relations internationales ».

Le point a été soumis à l'avis du Comité social d'administration d'établissement lors de sa séance du 10 octobre 2024 et a recueilli 5 avis favorable et 5 abstentions.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les propositions d'évolution du référentiel d'activités des personnels BIATPSS.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 28 |
| Nombre de voix pour | 27 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 1 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

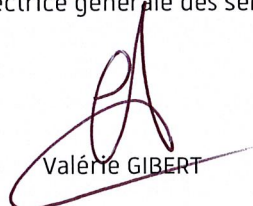
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 6 novembre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT